

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

WILAYA DE MASCARA
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

NIF : 097529010017814

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire APRES ANNULATION
Du Marché N°.....23...../2026

Conformément aux articles 52 et 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimal :

Projet : **Réhabilitation des polycliniques à Travers la wilaya de MASCARA**

- Lot N°04 : Réhabilitation de la Polyclinique Tizi - Lot N°10 : Réhabilitation de la Polyclinique Aouf

<u>N°</u>	<u>Désignation des lots</u>	<u>L'entreprise</u>	<u>Montant de l'offre corrigé en TTC</u>	<u>Délai de réalisation</u>	<u>Note technique .../80</u>	<u>Critère de choix</u>
01	Lot N°04 : Réhabilitation de la Polyclinique Tizi	ETB TCE MANKOUR ALI	13 630 787,65	85 Jours	52	Offres moins disant
02	Lot N°10 : Réhabilitation de la Polyclinique Aouf	ETB TCE DERKAoui El Mahdi	14 273 915.77	90 Jours	64	Offres moins disant

Tout Soumissionnaires qui conteste ce choix, peut introduire un Recours auprès de la commission des Marchés publics compétente dans un délai de (10) dix jours à compte de la premier parution du Présent Avis, Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° : 15/247 du 16-09-2015 portant Réglementation des Marchés publics et délégation de service public.

Le Directeur